

Epipaléolithique-Mésolithique. Les microlithes géométriques

Cl. Barrière, Raoul Daniel, Henri Delporte, M. Escalon de Fonton, René Parent, abbé J. Roche, Dr J.-G. Rozoy, J. Tixier, Ed. Vignard

Citer ce document / Cite this document :

Barrière Cl., Daniel Raoul, Delporte Henri, Escalon de Fonton M., Parent René, Roche J., Rozoy J.-G., Tixier J., Vignard Ed. Epipaléolithique-Mésolithique. Les microlithes géométriques. In: Bulletin de la Société préhistorique française. Études et travaux, tome 66, n°1, 1969. pp. 355-366;

doi : 10.3406/bspf.1969.4190

http://www.persee.fr/doc/bspf_0249-7638_1969_hos_66_1_4190

Document généré le 08/03/2017

DEFINITIONS.

Nous n'avons extrait, des définitions de nos travaux en cours, que celles nécessaires à la compréhension du sujet de cet article.

Nous distinguons l'outillage « du fond commun » (5, p. 13) : *grattoirs, éclats retouchés, perçoirs, burins, pièces à coches, à troncutures, etc...*, éventuellement microlithique, et les « armatures » microlithiques, généralement réalisées à partir d'une lame ou d'une lamelle minces : *lamelles à bord abattu, pointes diverses, segments, triangles, trapèzes*. Ces trois dernières formes sont groupées sous l'expression : microlithes géométriques.

Les armatures qui, très exceptionnellement, dépassent 5 cm dans leur plus grande dimension seront décomptées avec les armatures microlithiques, mais signalées dans l'étude descriptive. Les armatures microlithiques connues dans l'Épipaléolithique (« Mésolithique ») ouest-européen ne dépassent jamais une épaisseur de 4 mm.

Lame et lamelle : produits de débitage dont la longueur égale ou dépasse le double de la largeur (2, p. 6). Une *lame* doit présenter à la fois une longueur de 5 cm ou plus et une largeur de 12 mm ou plus. Une *lamelle* doit, si sa longueur égale ou dépasse 5 cm, avoir une largeur inférieure à 12 mm (6, p. 36).

Nous appellerons « *lamelle épaisse* » une lamelle correspondant à la définition ci-dessus et dont l'épaisseur maximum (mesurée en dehors de la partie bulbair) égale ou dépasse 4 mm. Les lamelles épaisses (« courtes lames » du Dr Rozoy, 7, p. 212) doivent être décomptées à part.

Bord abattu : « Un bord est dit abattu quand la retouche continue, régulière, qui l'intéresse a supprimé le tranchant brut de débitage et est assez abrupte pour ne pas créer un nouveau bord coupant » (6, p. 26).

Troncature : « Ligne de retouches continues, régulières, presque toujours abruptes, formant deux angles plus ou moins nets avec les bords de la lame ou de la lamelle qu'elle recoupe ». Nous employons les termes « troncature » et « tronqué » en sous-entendant toujours le mot : retouché (6, p. 124).

Retouche de Fère : retouche continue, très courte, atteignant rarement un millimètre (sa perception peut nécessiter l'emploi d'une loupe), semi-abrupte ou abrupte, très régulière, n'entamant jamais notablement le bord qu'elle intéresse.

Longueur et largeur des pièces : En l'ignorance totale où nous sommes du mode d'emploi des microlithes, et vu les caractères des séries connues, il nous paraît nécessaire de mesurer la longueur de la pièce parallèlement aux bords de la lame ou de la lamelle initiale et sa largeur

perpendiculairement à ceux-ci (fig. 1), même dans les cas (rares) où la largeur de la pièce vient à atteindre ou à dépasser sa longueur (fig. 8, nos 160-161).

PRESENTATION GRAPHIQUE DES MICROLITHES GEOMETRIQUES.

Bien qu'il soit toujours possible de comparer des pièces présentées différemment, l'unification de la présentation facilite beaucoup les travaux d'analyse. Elle est en outre nécessaire à la clarté et à l'unicité de la description. Le G.E.E. propose les conventions suivantes :

— La vue principale d'une pièce est celle qui figure la face supérieure. Cette vue principale sera complétée en cas de nécessité par des vues de la face inférieure, des vues de côté, des sections ou des agrandissements.

— L'orientation du débitage sera indiquée chaque fois qu'elle est discernable au moyen du signe \mapsto (c).

— Une échelle graphique doit toujours être figurée.

— Ombres : la lumière provient de l'angle supérieur gauche, à 45°. Les ombrages doivent être discrets, surtout pour les petites pièces.

— Les *microlithes géométriques* seront toujours présentés avec les bords de la lamelle-support verticaux.

Pour les *triangles scalènes* et *trapèzes non symétriques* on placera la grande pointe en haut. (Voir plus loin la définition de la grande pointe). Par suite de cette convention il devient possible de distinguer des troncutures tournées à droite ou à gauche, ce qui est souvent important.

— Pour les *segments, triangles isocèles* et *trapèzes symétriques* on placera le grand côté non retouché à droite, pour que les retouches soient éclairées.

MESURES.

Le G.E.E.M. suggère de procéder aux mesures en posant les pièces sur un morceau de papier millimétré.

TRIANGLES.

Définition générale : Armature microlithique ayant la silhouette d'un triangle avec trois angles bien marqués, obtenue par la combinaison de deux troncutures (8). Le troisième côté, parfois retouché, est toujours sensiblement rectiligne.

(c) Nous en avons donné quelques exemples (fig. 8, nos 157, 169, 172), mais cette pratique ne présente d'intérêt que pour les études d'ensembles industriels bien différenciés stratigraphiquement.

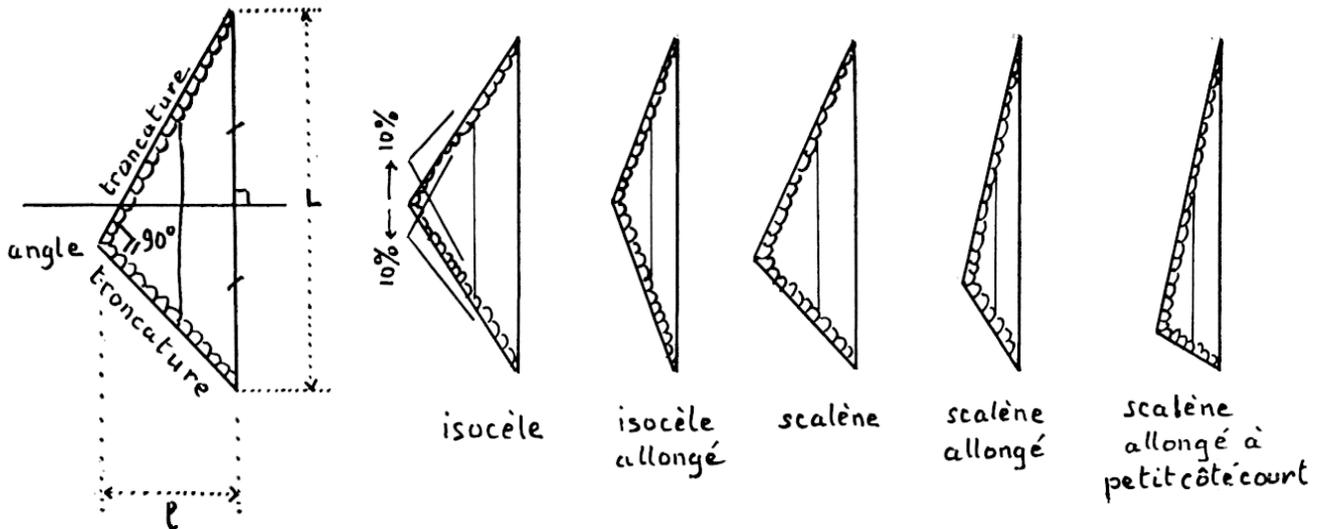


Fig. 1. Schémas concernant les triangles.

Triangle isocèle (fig. 2, n^{os} 3 à 22).

Triangle dont les deux troncatures sont sensiblement égales et forment un angle supérieur ou égal à l'angle droit. Le point de rencontre des troncatures peut être dévié au plus de 10 % de la longueur de la pièce par rapport à la médiatrice du troisième côté (fig. 1).

Les variations de la largeur permettront peut-être de reconnaître des sous-types (fig. 2, n^{os} 6 à 9 et 17 à 19).

Triangle isocèle allongé (fig. 2, n^{os} 1-2).

Triangle isocèle dont la longueur égale ou dépasse le quadruple de la largeur. Des pièces de ce type, extrêmement allongées, ont été trouvées à Muge (Portugal) (9).

Triangle de Muge (9) (fig. 2, n^{os} 26 à 31).

Triangle, isocèle ou scalène, à deux troncatures nettement concaves dont la rencontre dégage une « épine ».

Triangle de Muge allongé (fig. 2, n^{os} 23 à 25).

Triangle de Muge dont la longueur est plus du quadruple de la largeur.

Remarque : Les triangles de Muge, allongés ou non, paraissent, à Muge, provenir de l'évolution typologique de trapèzes par réduction de la petite base de ceux-ci (10).

Triangle scalène (fig. 2, n^{os} 32 à 57).

Triangle dont les deux troncatures sont de longueurs inégales, leur point de rencontre étant dévié de plus de 10 % de la longueur de la pièce par rapport à la médiatrice du troisième côté. L'angle de la grande troncature et du troisième côté s'appelle grande pointe et l'autre petite pointe.

Triangle scalène irrégulier (fig. 2, n^{os} 58 à 60).

Triangle scalène dont les troncatures sont sinueuses.

La dénomination « *triangle scalène* » sera réservée aux triangles dont le troisième côté est plus long que la grande troncature.

Une convexité de la petite troncature existe parfois sur les triangles scalènes et triangles scalènes allongés, ce qui peut aboutir à l'arrondissement de l'angle des troncatures.

Triangle scalène allongé (fig. 3, n^{os} 71 à 75).

Triangle scalène dont la longueur égale ou dépasse le quadruple de la largeur.

Triangle scalène allongé à petite troncature courte (fig. 3, n^{os} 76 à 80).

Triangle scalène allongé dont la petite troncature ne dépasse pas un tiers de la longueur de la grande troncature.

Ce type, extrêmement rare dans le Bassin parisien, se rencontre avec des dimensions très réduites dans le Midi, en relation stratigraphique avec le sous-type :

Triangle de Montclus (fig. 3, n^{os} 81 à 85).

Triangle scalène allongé à petite troncature courte dont le troisième côté présente généralement des retouches semi-abruptes devenant fréquemment abruptes vers les pointes. La longueur est presque toujours inférieure à 20 mm (11).

Triangle scalène à petite troncature concave (fig. 2, n^{os} 61 à 70).

La concavité nette de la petite troncature paraît assez fréquente pour justifier la création d'un type.

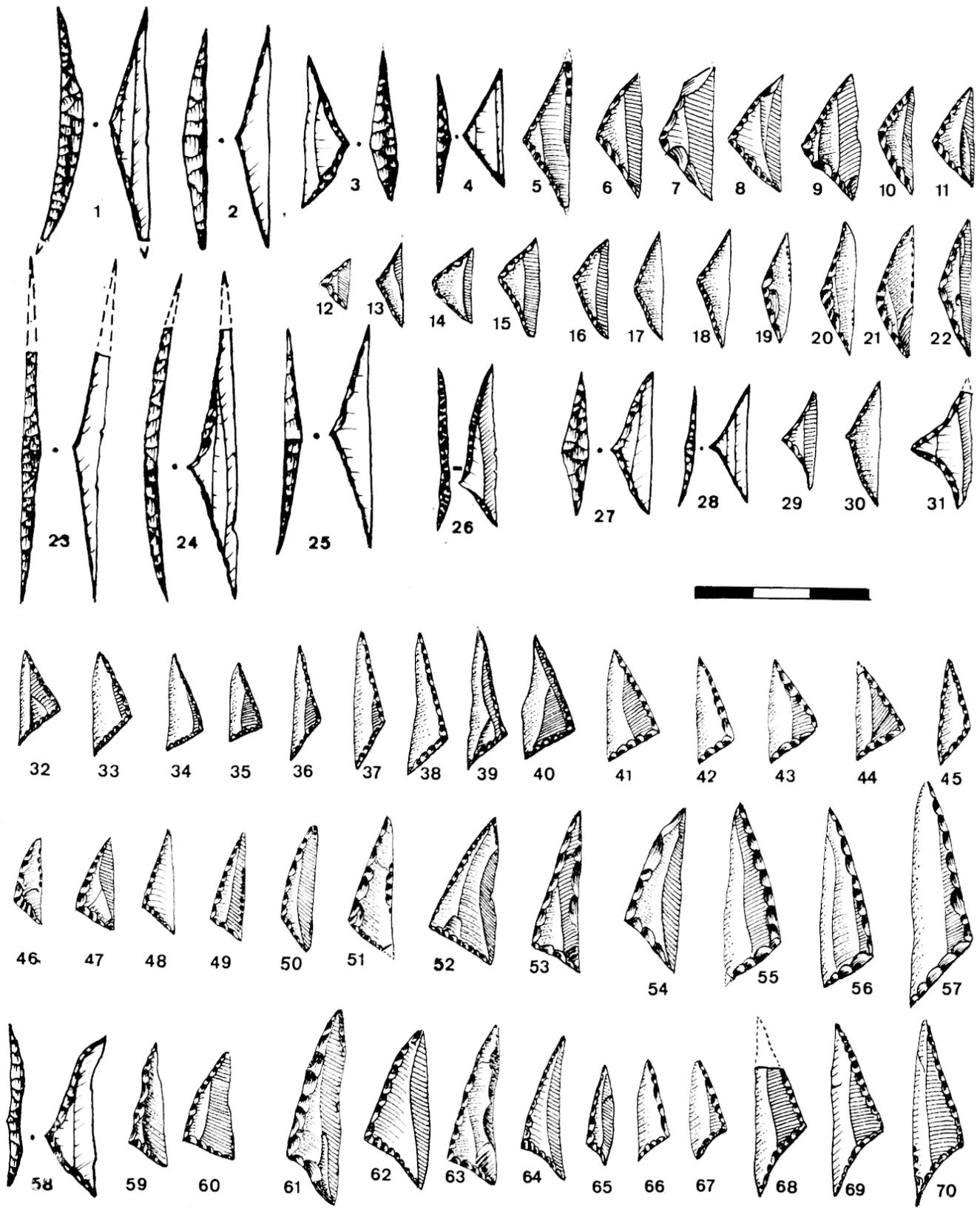


Fig. 2. — Triangles. 1, 2 : Triangles isocèles allongés. — 3 à 22 : Triangles isocèles. — 23 à 25 : Triangles de Muge allongés. — 26 à 31 : Triangles de Muge. — 32 à 57 : Triangles scalènes. — 58 à 60 : Triangles scalènes irréguliers. — 61 à 70 : Triangles scalènes à petit côté concave.

1 à 4, 23 à 28, 58 : Cabeço d'Amoreira. Muge, Portugal. — 5, 12, 40 à 44, 49 à 51, 60, 64 : La Sablonnière de Coincy. — 6 : Chaintréauville. — 7, 8 : Les Rochers d'Auffargis. — 9 à 11, 59 : St-Pierre-les-Nemours. — 13, 30, 38 à 40 : Rouffignac, couche 4 c. — 14 à 18, 36, 37, 68 : Rouffignac, couche 5 a. — 19 à 21, 46 : Troglodyte. — 22 : Le Désert d'Auffargis. — 29 : Le Martinet (d'après Coulonges). — 31 : Pte St-Gildas. — 32 à 35 : Rouffignac, couche 5 b. — 45 : Coincy (La Hottée du diable). — 47, 48, 66, 67 : Coincy (Le Géant). — 52 à 57, 61, 63, 69, 70 : Montbani-13 (Le n° 54 est en grès). — 62 : Piscop (M1). — 65 : Fère en Tardenois (Le Mont Blanc).

Par contre, le triangle scalène allongé à petite troncature concave paraît rarissime et ne peut constituer un type.

Triangle de Fère (fig. 4, n^{os} 91-92).

Triangle qui, malgré sa silhouette scalène, se différencie des précédents par une grande troncature plus longue que le troisième côté. Sa largeur conserve la presque totalité de la largeur de la lame ou lamelle initiale.

Pour deux d'entre nous (R. Parent et Dr Rozoy) le triangle de Fère appartient à un groupe différent (armatures de type danubien) (7, 12, 13, 14).

Triangle de Châteauneuf.

Triangle présentant les mêmes caractéristiques que le triangle de Fère, mais dont les troncatures sont concaves (fig. 4, n^{os} 93-94).

Les triangles de Fère et de Châteauneuf paraissent, à Montclus comme dans le Tardenois,

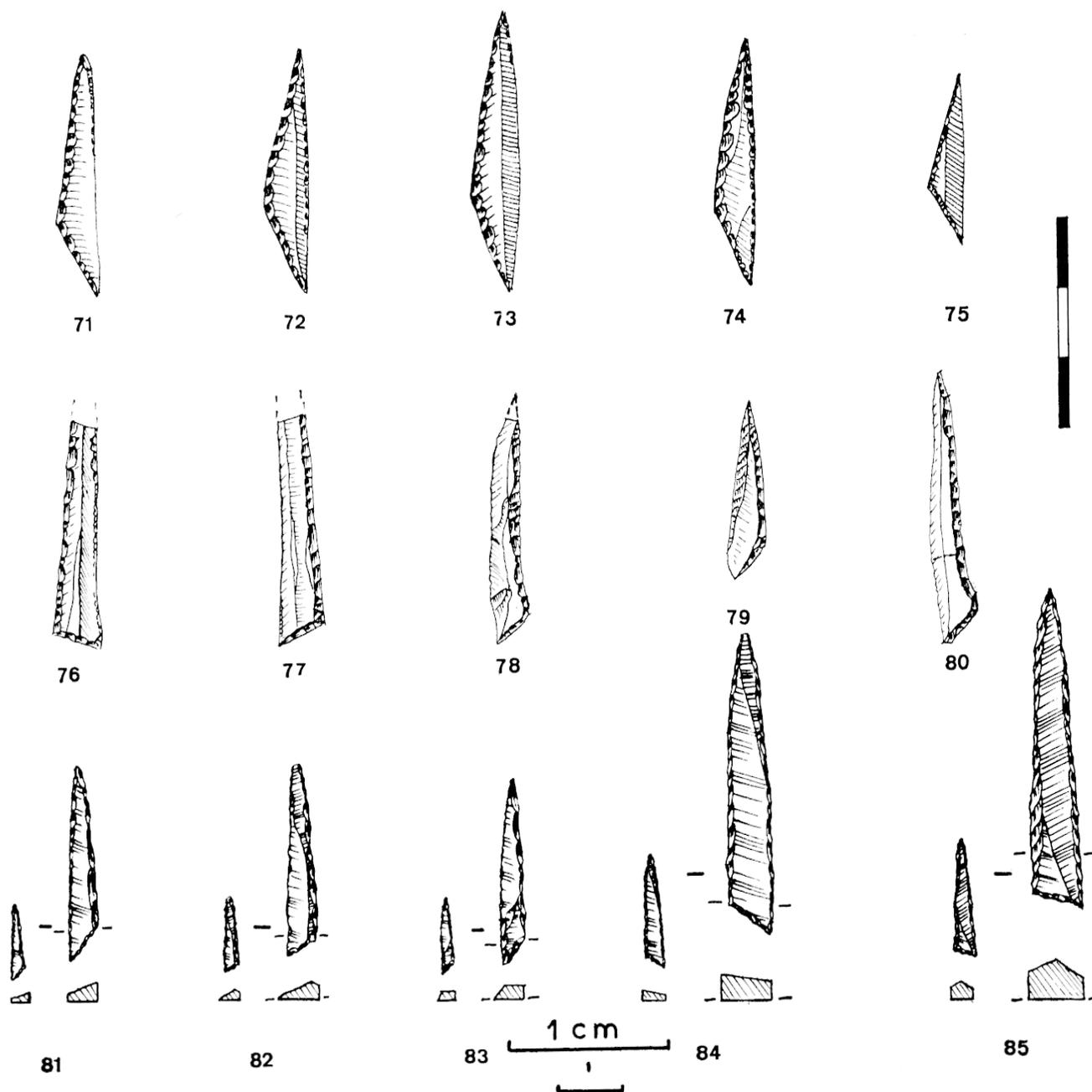


Fig. 3. — *Triangles scalènes allongés et triangles de Montclus.* — 71 à 75 : Triangles scalènes allongés. — 76 à 80 : Triangles scalènes allongés à petit côté court. — 81 à 85 : Triangles de Montclus (chacun est représenté deux fois, grandeur nature et agrandi de 2,5 fois).

71 à 74 : Auffargis, Le Désert (Coll. Daniel, Robert, Vignard). — 75 : Coincey, La Sablonnière (d'après Taté). — 76 à 78 : Coincey, La Sablonnière II (Coll. Parent). — 79 à 80 : Montbani II (Coll. Parent). — 81 à 85 : Montclus (couches 20, 20, 21 A, 15, 16).

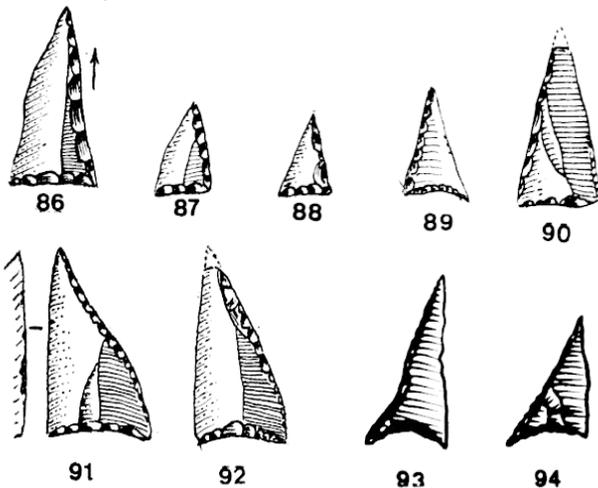


Fig. 4. — 86 à 90 : Triangles de Coincy. — 91-92 : Triangles de Fère. — 93-94 : Triangles de Châteauneuf.
 86 : Coincy (La Sablonnière). — 87 : Coincy (Le Géant). — 88 : Chaintréauville. — 89 : St-Pierre-les-Nemours. — 90 à 92 : Montbani-13. — 93 : Châteauneuf-lez-Martigues, couche F7. — 94 : Montclus, couche 10.

provenir de l'évolution typologique des trapèzes par réduction de la petite base de ceux-ci (12). (Voir plus loin la définition de la petite base des trapèzes).

Triangle de Coincy (fig. 4, n^{os} 86 à 90).

Triangle dont la silhouette isocèle est due à l'égalité de la grande troncature et du troisième côté. La petite troncature est à retouches abruptes et ne présente pas de retouches inverses. La grande troncature est dans tous les cas rectiligne ; la petite troncature peut être légèrement concave.

Remarque : Certains d'entre nous (MM. DANIEL, ROZOY, VIGNARD — 15, 7, 13) préféreraient classer ce type d'armature dans le groupe des pointes.

SEGMENTS DE CERCLE.

Définition générale : microlithe ayant la silhouette d'un segment de cercle. L'arc est obtenu par des retouches abruptes (bord abattu ou troncatures convexes réunies), la corde est une portion de tranchant sensiblement rectiligne, brut de débitage ou à retouches semi-abruptes partielles, plus rarement totales. Le décompte des pièces à corde retouchée doit toujours être donné.

Les segments, de même que tous les autres microlithes géométriques, ne présentent jamais trace du talon de la lame ou de la lamelle d'où ils ont été tirés (16, p. 36 et 6, p. 129). Les pièces dont une extrémité n'est pas aiguë seront donc classées dans les lamelles à bord abattu arqué.

On peut distinguer trois types :

Le terme de *segment*, sans autre épithète, sera réservé aux pièces (les plus nombreuses) ne pré-

sentant pas les caractéristiques des deux autres types ci-après (fig. 5, n^{os} 95 à 124).

Segment asymétrique (fig. 5, n^{os} 130 à 137).

Pièce répondant à la définition du segment, mais dont l'arc à retouches abruptes régulières n'a pas une courbure exactement symétrique. A la limite, mais très rarement, la distinction est difficile avec les triangles scalènes à petite troncature convexe.

Segment large (fig. 5, n^{os} 125 à 129).

Segment de cercle dont la largeur égale ou dépasse le tiers de la longueur.

TRAPEZES.

Définition générale : microlithe géométrique déterminé par deux troncatures laissant subsister deux parties approximativement parallèles des bords de la lame ou de la lamelle.

Ces deux parties seront appelées « petite base » et « grande base ».

Pour éviter toute confusion avec la « base » en tant que partie opposée à la « pointe », le terme « base » ne sera jamais employé seul, mais toujours explicité : *petite base, grande base, les deux bases* (fig. 6).

Lorsque les troncatures sont inégales, l'angle de la troncature la plus longue avec la grande base sera nommé « *grande pointe* ».

Remarques :

Malgré son apparente continuité, la série des trapèzes peut être subdivisée en types d'après l'inclinaison des troncatures et leur caractère rectiligne ou le degré de leur concavité.

On ne comprendra pas dans les *trapèzes* les microlithes, d'ailleurs rares, comportant un « corps » très long (plus du double de la largeur de la pièce) entre les deux troncatures (fig. 7). Cette précision exclut les lamelles bitronquées.

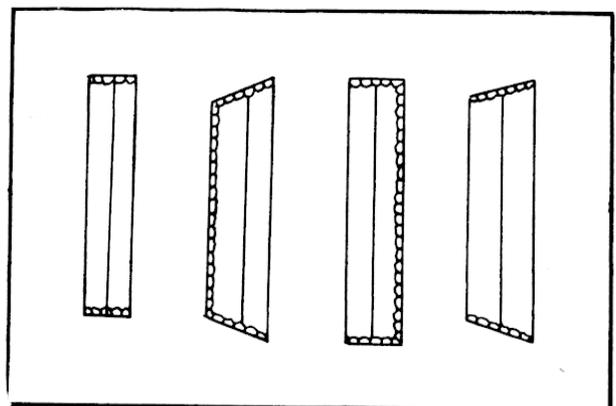


Fig. 7. — Les éléments bitronqués ne sont pas des trapèzes.

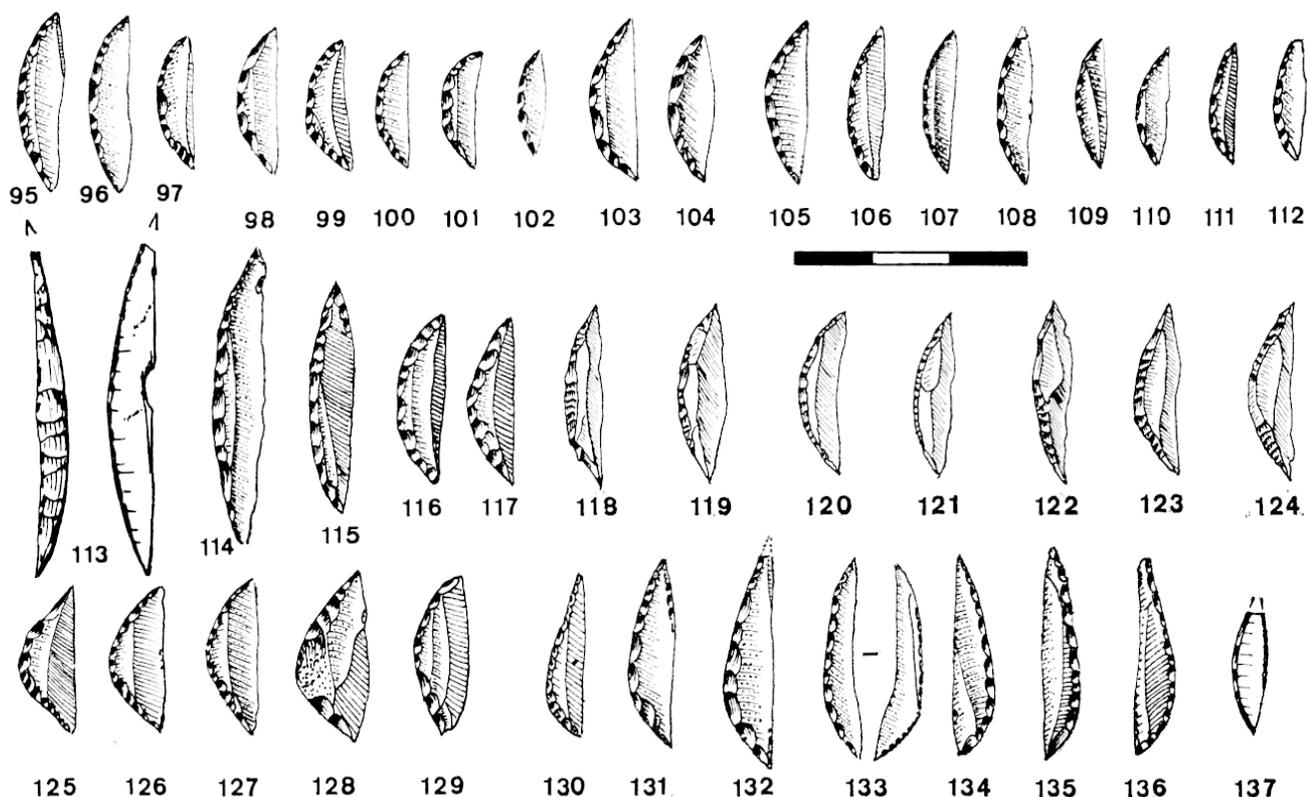


Fig. 5. — Segments. 95 à 124, 137 : Segments de cercle. — 125 à 129 : Segments larges. — 130 à 137 : Segments asymétriques. 94 à 102, 114 : Piscop (M1). — 103, 104, 129, 130 : St-Pierre-les-Nemours. — 105 à 110 : Chaintréauville. — 111, 112, 115, 131 à 136 : Coigny (La Sablonnière, Fouilles Daniel). — 113 : Muge, Cabeço de Amoreira. — 116, 117, 128 : Montbani-13. — 118 à 121 : Coigny (La Sablonnière, abri est, Fouilles Parent). — 125 : Troglodyte. — 126, 127 : Chaville. — 137 : Le Châtelet (L.-A.).

Quelques trapèzes non symétriques portent des retouches abruptes de la petite base. La retouche de Fère (souvent inverse) de la petite base, de la grande base, ou même des deux bases, est de règle dans le Tardenois pour certains types de trapèzes.

I. Trapèzes symétriques à troncutures rectilignes.

Trapèzes dont les deux troncutures sont rectilignes et d'obliquités égales et opposées. La distinction des trois types suivants se justifie par leur existence en proportions nettement différentes dans certains groupes régionaux :

Trapèze symétrique à troncutures très obliques : la longueur de la petite base est moins de la moitié de celle de la grande base (fig. 8, n^{os} 138 à 144).

Trapèze symétrique court : la longueur de la petite base est la moitié de celle de la grande base, mais n'atteint pas la largeur de la pièce (fig. 8, n^{os} 149 à 151).

Trapèze symétrique long : la longueur de la petite base est plus de la moitié de celle de la grande base et égale ou dépasse la largeur de la pièce (fig. 8, n^{os} 145 à 148).

II. Trapèzes asymétriques à grandes troncutures rectilignes.

Ce terme, qui aurait pu s'appliquer en outre aux trapèzes à bases décalées et aux trapèzes rectangles, sera restreint aux trapèzes dont les deux troncutures sont d'obliquités inégales et de sens opposés.

Le décalage entraîné par la petite troncuture est supérieur à 1/6 de la largeur de la pièce (fig. 6). Certaines pièces présentent une retouche de Fère de la grande base.

Trapèze asymétrique à grande troncuture courte (fig. 8, n^{os} 156 à 159) : l'angle de la grande pointe est supérieur ou égal à 45°.

Trapèze asymétrique à grande troncuture longue (fig. 8, n^{os} 152 à 155) : l'angle de la grande pointe est inférieur à 45°.

III. Trapèzes rectangles.

Trapèzes présentant une troncuture approximativement perpendiculaire aux deux bases.

Une légère obliquité de cette troncuture est tolérée dans la mesure où le décalage ainsi formé ne dépasse pas un sixième de la largeur de la

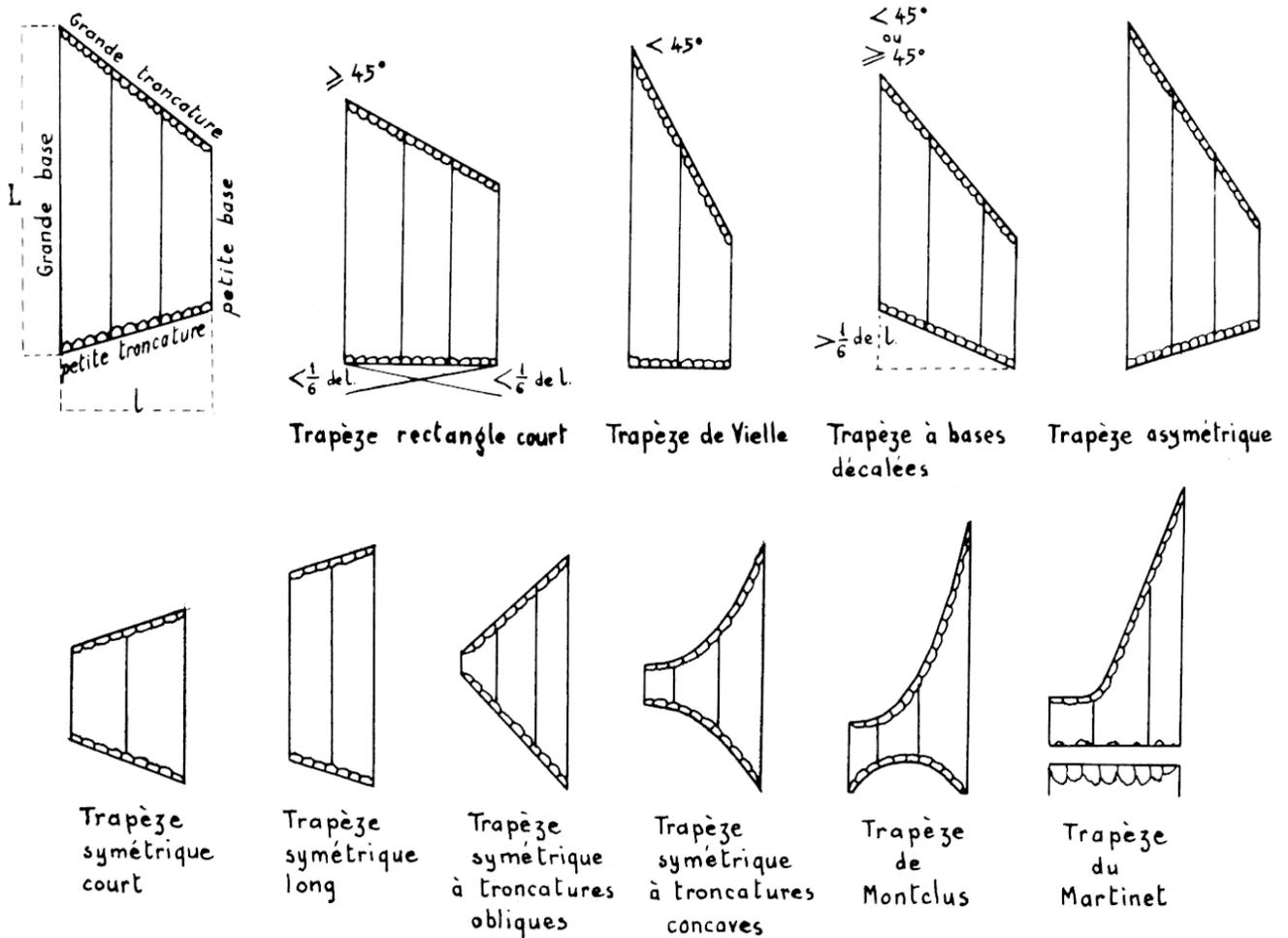


Fig. 6. - Schémas concernant les trapèzes.

pièce (fig. 6, n° 2) ; une faible concavité de la petite troncature existe dans un certain nombre de cas.

Deux types :

Trapèze rectangle à grande troncature courte (fig. 8, n°s 160 à 167) : trapèze rectangle dont l'angle de la grande pointe est supérieur ou égal à 45° .

Trapèze de Vielle (syn. : trapèze rectangle à grande troncature longue) : trapèze rectangle dont l'angle de la grande pointe est inférieur à 45° (fig. 8, n°s 168 à 175). La retouche de Fère de la grande base est de règle dans le Tardenois.

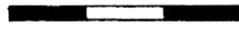
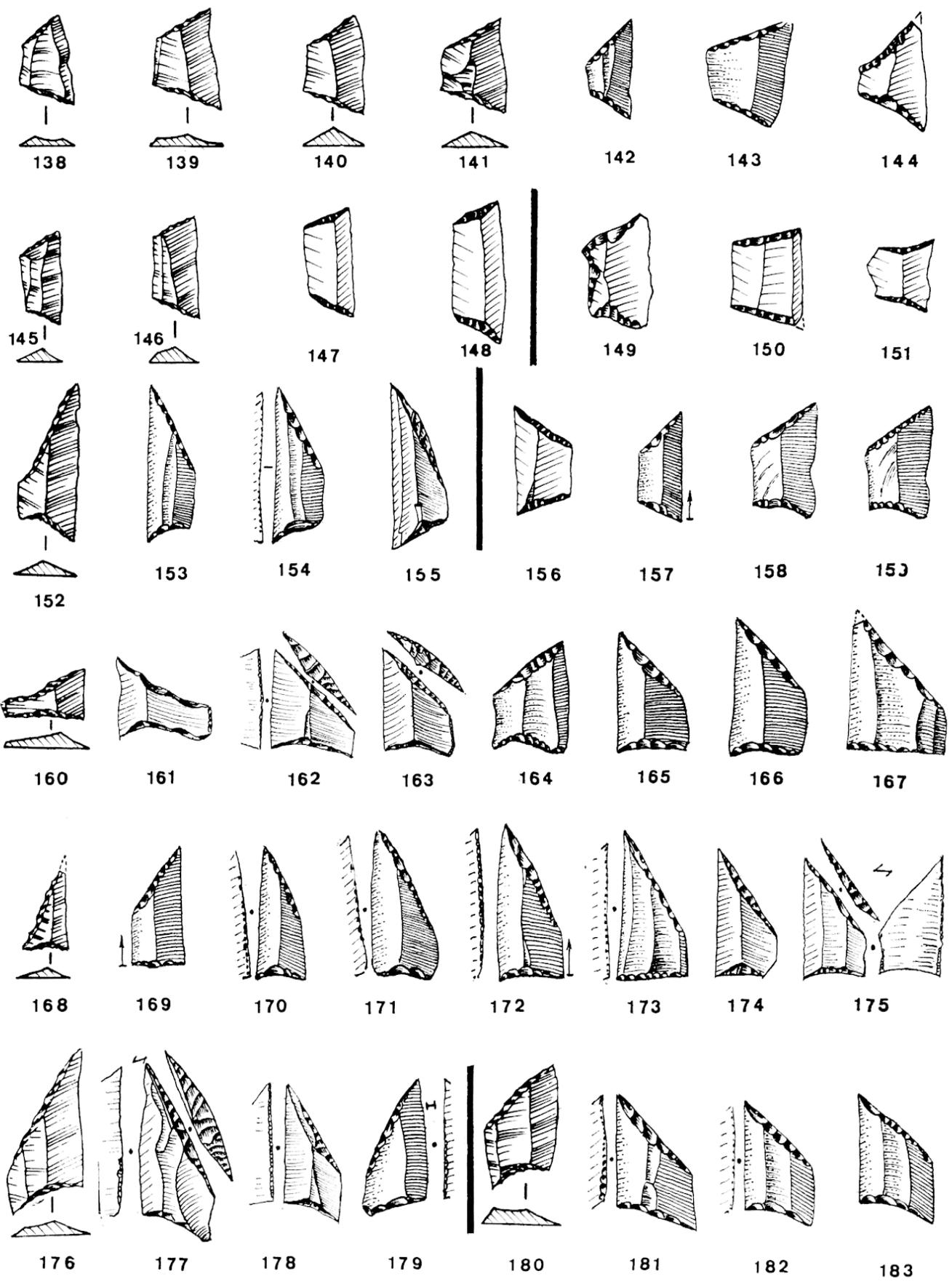
On remarquera que l'ancienne expression « pointe de Vielle » (15, 17, 18) n'est pas utilisée ; l'expression *trapèze de Vielle* étant plus restrictive.

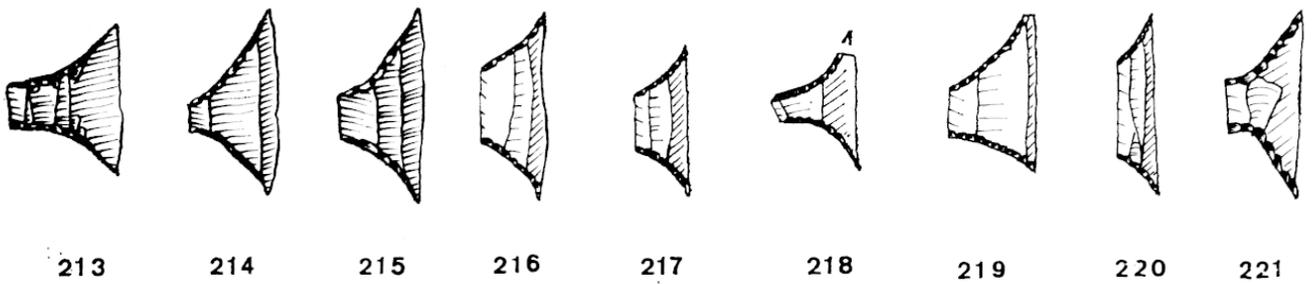
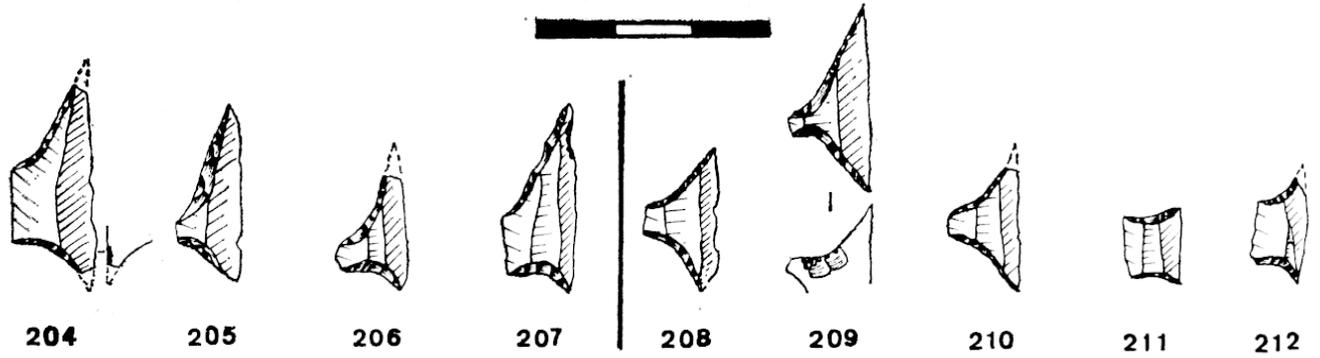
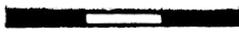
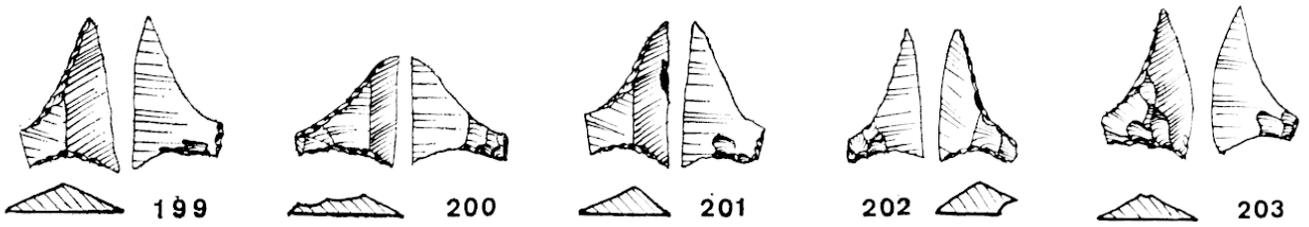
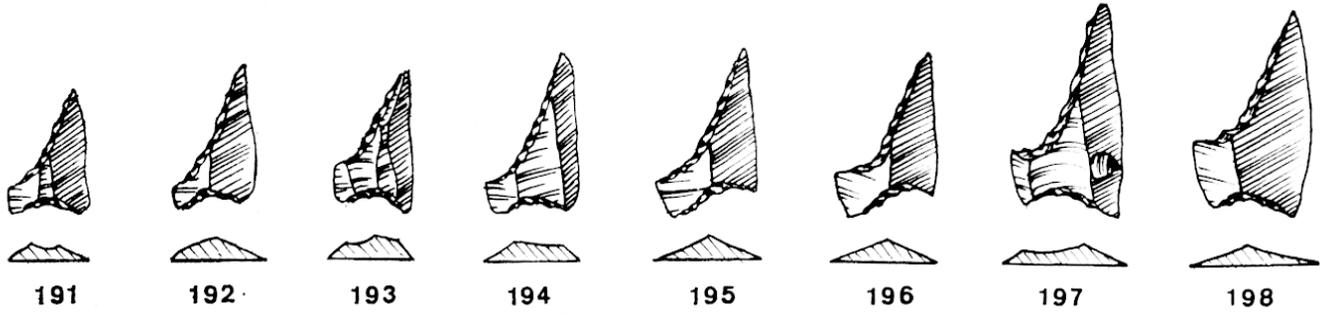
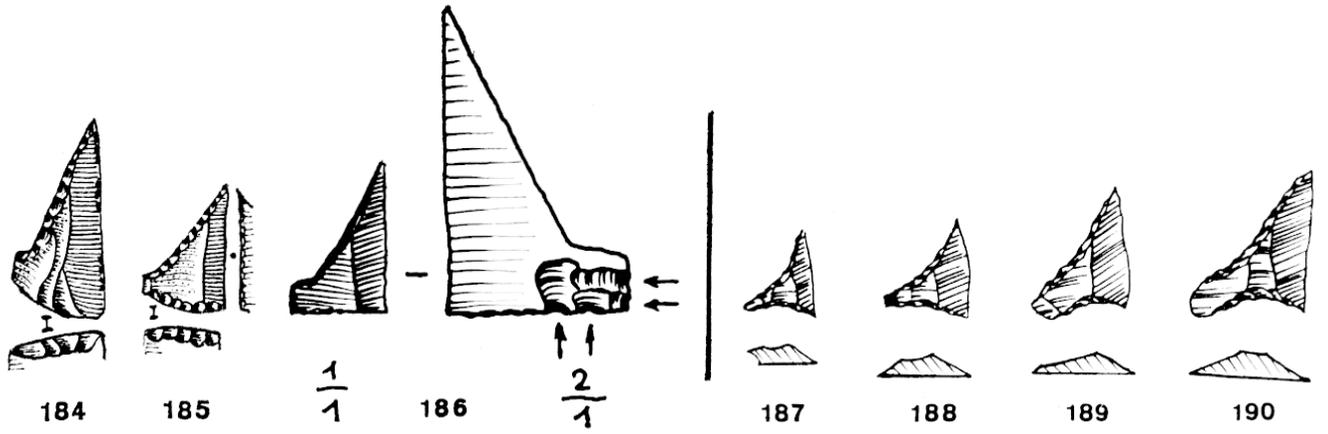
IV. *Trapèzes à bases décalées* (anciennement : Rhomboïdes).

Trapèzes dont la petite troncature présente une obliquité de même sens que la grande, mais généralement moindre (à la limite on atteint le parallélogramme). Le décalage déterminé par la petite troncature est supérieur au $\frac{1}{6}$ de la largeur de la pièce (fig. 6, n° 4) ; une faible concavité de cette petite troncature est fréquente.

Fig. 8. — *Trapèzes à grandes troncatures rectilignes*. — 138 à 144 : Trapèzes symétriques à troncatures obliques. — 145 à 148 : Trapèzes symétriques longs. — 149 à 151 : Trapèzes symétriques courts. — 152 à 155 : Trapèzes asymétriques à grande troncature longue. — 156 à 159 : Trapèzes asymétriques à grande troncature courte. — 160 à 167 : Trapèzes rectangles à grande troncature courte. — 168 à 175 : Trapèzes de Vielle. — 176 à 179 : Trapèzes à bases décalées, longs. — 180 à 183 : Trapèzes à bases décalées, courts.

138, 139, 145, 146 : Montclus, couche 15. — 140, 141 : Montclus, couche 16. — 142, 143, 153, 154, 157 à 159, 165 à 167, 169 à 173, 179, 181 à 183 : Montbani-13. — 144, 149 : Les Rochers d'Auffargis. — 147, 148, 150, 156 : Lommel (GQW). — 151, 155, 161 à 163, 174, 175, 177, 178 : Allée Tortue. — 152 : Montclus, couche 12 B. — 160 : Montclus, couche 10 D. — 164 : Rouffignac, couche 3. — 168 : Montclus, couche 9. — 176 : Montclus, couche 13 D. — 180 : Montclus, couche 14 A.





Deux types :

Trapèzes à bases décalées et grande troncature courte (fig. 8, n^{os} 180 à 183) : l'angle de la grande pointe est égal ou supérieur à 45°.

Trapèze à bases décalées et grande troncature longue (fig. 8, n^{os} 176 à 179) : l'angle de la grande pointe est inférieur à 45°, certaines pièces présentent une retouche de Fère de la grande base.

Remarques :

Pour chacun des 6 types de trapèzes asymétriques, trapèzes rectangles et trapèzes à bases décalées il conviendra de relever le pourcentage des pièces dont la grande troncature est exposée à gauche (fig. 8, n^o 152) ou à droite (fig. 8, n^{os} 153 à 155) et, le cas échéant, les coexistences avec d'autres caractères secondaires (par exemple, retouche de Fère).

Il y a lieu d'indiquer également le sens dans lequel penche le plus fréquemment la petite troncature, et de rechercher s'il existe ou non un lien entre les différents caractères de la petite et de la grande troncature.

V. *Trapèzes asymétriques à grande troncature concave.*

Trapèze du Martinet (anciennement : « pointe à récurrence basale » (19, 20) (fig. 9, n^{os} 184 à 186).

Trapèze rectangle dont la grande troncature est fortement concave ou, plus souvent, comprend deux secteurs plus ou moins rectilignes déterminant une forte concavité, le secteur le plus long formant la grande pointe. La petite base est généralement très réduite.

La petite troncature, rectiligne par définition, peut présenter des retouches semi-abruptes inverses, postérieures aux retouches directes de la troncature, pouvant aller jusqu'à supprimer celles-ci. L'état actuel des recherches ne permet pas de dire s'il s'agit alors d'un sous-type.

Trapèze de Montclus :

Trapèze non symétrique généralement rectangle ou à bases décalées dont les deux troncatures sont nettement concaves. La petite base est généralement assez réduite comme dans le *trapèze du Martinet*.

Les trapèzes de Montclus présentent en outre fréquemment (environ les 2/3 à Montclus même) une retouche inverse envahissante limitée à la

partie de la petite troncature proche de la petite base (fig. 9, n^{os} 199 à 203).

Deux types :

Trapèze de Montclus court : si le rapport longueur/largeur est inférieur à 1,5 (fig. 9, n^{os} 187 à 190).

Trapèze de Montclus long : si le rapport longueur/largeur est supérieur ou égal à 1,5 (fig. 9, n^{os} 191 à 198).

Trapèze de Tévéc :

Trapèze asymétrique dont les deux troncatures sont nettement concaves. La petite base n'est généralement pas réduite. Type fortement représenté dans les gisements bretons à nombreux trapèzes (Tévéc, Hoëdic) (fig. 9, n^{os} 204 à 207).

VI. *Trapèze symétrique à troncatures concaves.*

Trapèze à deux troncatures égales nettement concaves (fig. 9, n^{os} 208 à 221).

Pour le G.E.E.M. :

M. ESCALON de FONTON, Président, 34, rue A.-Blanqui, 13 - Marseille (6^e).

Dr J.-G. ROZOY, Secrétaire, 26, rue du Petit-Bois, 08 - Charleville-Mézières (2^e).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. — BORDES (F.) — Principes d'une méthode d'étude des techniques et de la typologie du Paléolithique ancien et moyen. *L'Anthropologie*, T. 54, pp. 19-34, 3 fig.

2. — BORDES (F.) — Typologie du Paléolithique ancien et moyen. Public. de l'Inst. de Préhist. de l'Univers. de Bordeaux, mém. 1, 1961.

3. — TIXIER (J.) — Procédés d'analyse et questions de terminologie concernant l'étude des ensembles industriels du Paléolithique récent et de l'Épipaléolithique dans l'Afrique du Nord-Ouest. « Background to evolution in Africa », Proceedings of a Symposium held at Burg Wartenstein, Austria, July-August 1965, University of Chicago Press (Wenner-Gren Foundation), pp. 771-820, 15 fig., 4 cartes et 2 tableaux.

4. — SONNEVILLE-BORDES (D. de) et PERROT (J.) (1954-56) — Lexique typologique du Paléolithique Supérieur. *Bull. S.P.F.*, 1954, p. 327 ; 1955, p. 76 ; 1956, p. 408 et p. 547.

5. — SONNEVILLE-BORDES (D. de) — Le Paléolithique supérieur en Périgord. Bordeaux, Delmas, 1960.

Fig. 9. — *Trapèzes à troncatures concaves.* — 184 à 186 : *Trapèzes du Martinet.* — 187 à 190 : *Trapèzes de Montclus courts.* — 191 à 198 : *Trapèzes de Montclus longs.* — 199 à 203 : *Trapèzes de Montclus avec retouches inverses.* — 204 à 207 : *Trapèzes de Tévéc.* — 208 à 221 : *Trapèzes symétriques à troncatures concaves.* — 184, 185 : Rouffignac, couche 3. — 186 : Montclus, couche 13 c. — 187 à 203 : Montclus (187 : c. 10 B ; 188, 194 : c. 8 ; 189 : c. 13 c ; 190 : c. 12 A ; 191, 196, 197 : c. 12 ; 192 : c. 5 ; 193 : c. 11 A ; 195 : c. 12 A ; 198 : c. 11 ; 199, 200 : c. 13 ; 201, 202 : c. 11 B ; 203 : c. 11). — 204 et 208 : Pte St-Gildas. — 205, 209, 210 : Le Châtelet. — 206 : Anse du Sud. — 207 : Hoëdic. — 211 : Le Porteau. — 212 : Kerjouanno. — 213 : Châteauneuf, c. F. 7. — 214, 215 : Montclus c. 7 et c. 13 D. — 216 à 221 : Moita do Sebastião (Muge).

6. — TIXIER (J.) — Typologie de l'Épipaléolithique du Maghreb. Paris, Arts et Métiers graphiques, 1963.
7. — ROZOY (Dr J.-G.) — Essai d'adaptation des méthodes statistiques à l'Épipaléolithique (« Mésolithique »). Liste-type provisoire et premiers résultats. *Bull. S.P.F.*, 1967, I, pp. 209-226.
8. — BARRIÈRE (Cl.) — Les Industries tardenoisiennes en Europe Occidentale. Bordeaux et Paris, 1956.
9. — ROCHE (Abbé J.) — L'industrie préhistorique du Cabeço d'Amoreira (Muge). Instituto para a alta cultura, Porto, 1961.
10. — ROCHE (Abbé J.) — L'Industrie du Cabeço d'Amoreira à Muge (Portugal). Communication présentée au Congrès International d'Anthropologie et Archéologie Préhistorique, Prague, 1965, sous presse.
11. — ESCALON de FONTON (M.) — Du Paléolithique supérieur au Mésolithique dans le Midi méditerranéen. *Bull. S.P.F.*, 1966, pp. 66-180.
12. — PARENT (R.) — Le gisement tardenoisien de l'Allée Tortue à Fère-en-Tardenois (Aisne). *Bull. S.P.F.*, 1967, n° 1, pp. 187-208.
13. — ROZOY (Dr J.-G.) — Typologie de l'Épipaléolithique franco-belge. *Bull. S.P.F.*, 1967, pp. 227-260.
14. — ROZOY (Dr J.-G.) — Typologie de l'Épipaléolithique (« Mésolithique ») franco-belge, *Bull. S.P.F.*, 1968, pp. 335-390.
15. — DANIEL (R.) et VIGNARD (E.) — Tableaux synoptiques des principaux microlithes géométriques du Tardenoisien français. *Bull. S.P.F.*, T. L, 1953, pp. 314-322.
16. — ROCHE (Abbé J.) — L'Épipaléolithique marocain. Lisbonne, Bertrand, 1963, et Paris, Didier, 1963.
17. — DANIEL (R.) — Nouvelles études sur le Tardenoisien français. *Bull. S.P.F.*, 1933, pp. 181-185 et 1954, pp. 548-569.
18. — DANIEL (R.) — Le Tardenoisien classique du Tardenois. *L'Anthropologie*, 1958, T. 52, n° 5-6, pp. 411-449.
19. — COULONGES (L.) — Les gisements préhistoriques de Sauveterre-La-Lémance. *Archives I.P.H.*, n° 14, 1935.
20. — BARRIÈRE (Cl.) — Le gisement de la Grotte de Rouffignac (Dordogne). *Actes du VII^e Congrès International des Sciences préhistoriques et protohistoriques*, Rome 1965, pp. 157-160, 4 pl.